INTRODUCTION GÉNÉRALE

Une première approche de l'économie solidaire

L'ESSENTIEL Dans un premier temps, on peut définir l'économie solidaire comme l'ensemble des initiatives impulsées par des citoyens pour démocratiser l'économie. Ces initiatives touchent plusieurs secteurs (agriculture, services à la personne, commerce équitable, etc.) et prennent des formes juridiques diverses (associations, sociétés anonymes, coopératives, etc.). Ces initiatives multiples ont été regroupées par les sociologues Jean-Louis Laville et Bernard Eme sous le terme « économie solidaire ». Elles font, aujourd'hui, l'objet de recherches statistiques pour mesurer leur poids économique qui, dans certains domaines (finances solidaires, commerce équitable), commence à être significatif.

La crise actuelle n'est pas uniquement due à une course au profit obéissant aux saintes lois du marché ou à la gestion imprévoyante d'États surendettés. Elle est aussi le signe d'une mutation profonde du capitalisme et le révélateur d'un processus démocratique qui se cherche un nouveau souffle. La crise n'est pas uniquement la fin désastreuse d'un cycle, c'est aussi, parfois, la promesse d'un monde nouveau. Celui-ci gagnerait-il à s'inspirer des pratiques et des théories de l'économie solidaire? Nous le croyons, d'où cet ouvrage pédagogique permettant à chacun d'exercer son jugement critique envers un mouvement qui est tout à la fois un projet politique (établir une démocratie participative renouvelée), un projet économique (créer des activités au service du lien social) et une utopie (bâtir une société fondée sur la délibération de tous). L'économie solidaire est ainsi la promesse d'un monde plus juste. Mais comment croire, aujourd'hui, à cette promesse? Peut-être en regardant autrement ce qui existe déjà.

En effet, de nombreuses initiatives offrent des pistes concrètes de dépassement des méfaits du capitalisme: création de tiers lieux pour inventer de nouvelles relations au travail, développement de coopératives énergétiques citoyennes pour faire face à la crise écologique, redécouverte des coopératives de consommateurs pour échapper aux logiques lucratives et déshumanisantes de la grande distribution, mise en place de monnaies locales pour faciliter l'échange solidaire et résister à la financiarisation du monde...

Ces initiatives citoyennes bénéficient aujourd'hui d'un cadre juridique légitimant leurs actions: la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Cette loi dite aussi loi Hamon (nom du ministre déléqué à l'économie sociale et solidaire et à la consommation du gouvernement Ayrault, Benoit Hamon, qui l'a promulguée) poursuit 5 objectifs : reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre spécifique, renforcer les politiques de développement local durable, consolider le réseau, la gouvernance et les outils de financement des acteurs de l'ESS, provoquer un choc coopératif, redonner du pouvoir d'agir aux salariés. Même s'il est encore trop tôt pour faire un bilan définitif de cette loi, on peut dire que le premier objectif semble atteint. La loi a, effectivement, permis de donner une légitimité à l'ESS en en faisant un acteur économique à part entière. Cependant, cette reconnaissance, qui était demandée par les acteurs de l'ESS, s'est traduite par deux phénomènes ambivalents: d'une part, la réduction de l'ESS au développement local et, d'autre part, une dilution des valeurs de l'ESS. Si aujourd'hui, les acteurs de l'ESS sont perçus comme des acteurs crédibles et incontournables du développement économique d'un territoire, leur mode d'action n'est pas perçu comme pouvant être une alternative généralisable à l'ensemble de l'économie. Les initiatives citoyennes sont vues comme des actions complémentaires préservant le lien social mais non comme des principes économiques nouveaux permettant une refonte du système économique. De même, en intégrant dans le périmètre de l'ESS les entreprises sociales, la loi estompe ce qui était au cœur de l'économie sociale et de l'économie solidaire : la volonté de démocratisation de l'économie. Fort de ce constat nous avons choisi de renoncer au vocabulaire juridique « Économie Sociale et Solidaire » pour utiliser de préférence le vocable « initiatives solidaires ». Notre objectif étant, en effet, premièrement de montrer que, sur le terrain, des citoyens mettent en œuvre des principes économiques alternatifs aux principes économiques dominants et deuxièmement, de montrer que ces acteurs contribuent au renouveau de la démocratie.

ENCADRÉ n° 1

Des termes proches mais des réalités différentes: économie solidaire, entreprise sociale, économie sociale, économie sociale et solidaire

De nombreuses initiatives visent à développer une économie qui repose sur d'autres principes que la recherche du profit maximum. Ces initiatives sont regroupées sous des appellations qui se ressemblent mais qui, pourtant, renvoient à des réalités différentes. Les définitions qui suivent visent à expliciter ces différences.

L'économie sociale

C'est un vocable complexe qui enchevêtre trois références différentes :

- a. Des pratiques coopératives. Si la coopération entre ouvriers est une pratique historique ancienne (cf. les compagnons bâtisseurs de cathédrales), on considère généralement que l'économie sociale est née autour de 1848, lorsque des ouvriers s'associent pour mettre en commun leurs capitaux et leurs outils de travail afin de prendre eux-mêmes leur destin en main.
- **b.** Un concept académique. En 1830, Charles Dunoyer publie un *Nouveau Traité d'économie sociale*, tandis qu'en 1856 Frédéric Le Play fonde une société savante nommée la « Société des pratiques internationales des études d'économie sociale ». Ce concept sera travaillé, à la charnière du XIX^e et du XX^e siècle, par des économistes comme Léon Walras et Charles Gide. Il existe, aujourd'hui, une « Association d'Économie Sociale » qui publie régulièrement les actes de ses colloques annuels.
- **c.** Un statut juridique qui fédère différentes organisations. En effet, en France, c'est Michel Rocard qui a proposé de réunir sous l'appellation « économie sociale » les coopératives, les mutuelles et les associations exerçant une activité économique. Aujourd'hui, au niveau européen, nombreux ajoutent les fondations à cette liste. Cette approche par les statuts se justifie par l'existence d'une caractéristique commune: inscrire l'action économique dans un cadre éthique qui « associe quatre valeurs cardinales: le volontariat, l'autonomie, l'égalité et la solidarité 1 ».

Aujourd'hui, c'est cette approche par les statuts qui domine quand on utilise le terme « économie sociale ».

L'économie solidaire

C'est un vocable beaucoup plus récent puisqu'il est apparu en France dans les années 80. Il a été forgé par deux sociologues, Bernard Eme et Jean-Louis Laville. Ce vocable regroupe des initiatives aussi différentes que des **crèches parentales****, des associations prêtant sans intérêt à des chômeurs pour créer leur entreprise, des systèmes d'échanges locaux, etc. Le point commun central est l'exigence de démocratie. Démocratie dans la gestion, dans l'ajustement de l'offre et de la demande, dans l'élaboration des politiques publiques. L'économie solidaire se réclame, comme l'économie sociale, des associations ouvrières de 1848. Cependant, trois éléments permettent de différencier économie sociale et économie solidaire:

Selon la définition de J.-F. Draperi, L'Économie sociale: utopies, pratiques, principes, Paris, Presses de l'économie sociale, 2009.

- a. L'approche par les statuts. Il suffit d'avoir un statut juridique adéquat (association, coopérative, mutuelle) pour faire partie de l'économie sociale, c'est au contraire la finalité du projet (démocratiser l'économie) qui fonde l'économie solidaire.
- **b.** Le rapport au **productivisme***. Au moment de sa naissance juridique, l'économie sociale a cherché à produire autrement des biens et des services, mais l'équation plus de production = plus de richesse collective n'était pas remise en cause. Par contre, se développant dans les années 1980, les initiatives d'économie solidaire s'inscrivent, elles, presque naturellement, dans une critique forte du productivisme et se développent d'ailleurs souvent dans le domaine de l'environnement.
- c. L'intérêt général. Nous ferons nôtres les propos de J.-F. Draperi assurant que l'élément clef permettant de caractériser l'économie sociale est « le principe de double qualité » : le producteur et le destinataire du bien et du service sont membres de l'organisation. C'est donc au nom de l'intérêt collectif des membres de l'organisation que sont prises les décisions. Or, si cet intérêt collectif rejoint souvent l'intérêt général, il peut aussi s'en éloigner, l'intérêt collectif d'une organisation n'étant pas forcément l'intérêt général d'un territoire. À l'inverse, la finalité d'une organisation d'économie solidaire n'est pas l'intérêt collectif, mais l'intérêt général (le lien plutôt que le bien).

L'économie sociale et solidaire

C'est l'appellation reconnue par la loi de 2014. Cette appellation est utilisée à des fins politiques (montrer que la volonté d'alternative est supérieure aux différences de pratiques). Elle est employée aussi bien par les politiques publiques (la plupart des régions ont un délégué chargé de l'économie sociale et solidaire) que par les acteurs (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, par exemple). Au niveau international, cette appellation est utilisée pour regrouper les initiatives du Nord et du Sud, le plus grand réseau mondial d'initiatives solidaires se nomme ainsi le Réseau international de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS**).

Entreprises sociales

Ce concept a été rajouté dans la loi qui entend élargir l'ESS en rajoutant à l'économie sociale et à l'économie solidaire une troisième famille. Ce terme désigne, aux États-Unis, les entreprises financées par les grandes fondations pour lutter contre la pauvreté. En Europe, il fait référence aux initiatives portées par des travailleurs sociaux pour revitaliser des quartiers. Dans les deux cas, il y a une réelle dynamique participative, ce qui rapproche ce mouvement de l'économie sociale et de l'économie solidaire. Cependant, dans les deux cas, il s'agit d'appliquer les « bonnes » recettes de l'entreprise, à l'action sociale. Il ne s'agit pas de remettre en cause une logique de performance à court terme, mais au contraire de l'utiliser pour créer de l'emploi et faire du profit. En étant provocateur, on peut définir l'entreprise sociale comme étant la réponse proposée par le système capitaliste pour transformer en profit les dégâts sociaux et écologiques qu'il a lui-même engendrés.

Les initiatives solidaires

L'histoire à venir n'est pas écrite. La crise d'aujourd'hui peut donner naissance à une société plus solidaire. C'est, en tout cas, l'espoir des militants de l'économie solidaire. Mais que recouvre ce terme mystérieux d'économie solidaire? Quelles sont les initiatives actuelles qui peuvent fonder l'espoir d'un système économique plus durable et moins destructeur du lien social? Pour faire simple, l'économie solidaire se compose de pratiques mises en place par les individus pour répondre aux défaillances du marché et de l'État.

Exemple: il n'y a pas assez de crèches; que faire?

- a. J'attends qu'une entreprise flaire la bonne affaire et s'installe attirée par la demande et les perspectives de profit.
- b. J'attends que l'État réponde à cette pénurie en ouvrant une nouvelle structure.
- c. Je m'organise dans mon quartier, avec mes voisins, pour créer une structure associative répondant aux attentes.

C'est ce troisième type de réponse que nous appelons « initiative solidaire ».

Trois types d'initiatives solidaires

Par le terme « initiatives solidaires », nous faisons référence à des actions collectives développées par des citoyens pour créer ou restaurer du lien social. Nous utilisons donc le mot « solidaire » dans son sens le plus courant (une fraternité morale) et non dans son sens juridique (ce qui est commun à plusieurs personnes, une caution solidaire par exemple). De plus, « solidaire », dans notre esprit, est différent de « charitable ». La solidarité* renvoyant, dans cet ouvrage, à la réciprocité; la charité étant, quant à elle, une aide unidirectionnelle. Ces précisions de vocabulaire étant apportées, nous allons maintenant essayer de donner, dans une première approche, un contenu un peu plus concret à la notion d'économie solidaire. Pour cette première approche qui sera, tout au long de cet ouvrage, complétée puis dépassée, nous avons classé en trois grands types, les initiatives solidaires:

1. Des pratiques économiques classiques auxquelles on ajoute une notion d'éthique ou de justice sociale. Il s'agit, tout d'abord, du commerce équitable consistant à acheter, au juste prix, les productions locales du sud pour les commercialiser dans les pays du Nord. Le label le plus connu en Europe étant le label Max Havelaar**, mais il existe en France de nombreuses initiatives de ce type comme le réseau des boutiques Artisans du monde**. Il s'agit aussi d'activités d'épargne et de finance. Nous pensons aux fonds solidaires labellisés par Finansol** qui permettent à chacun d'investir en toute confiance dans des entreprises internationales respectant les droits sociaux et ou environnementaux et aux CIGALES** (Clubs d'investisseurs pour une gestion

alternative et locale de l'épargne solidaire) qui permettent de drainer de l'épargne locale vers des micro-projets à forte utilité sociale souvent portés par des chômeurs cherchant à créer leur activité.

- 2. Des pratiques qui tentent de mettre en place une alternative au marché. Il s'agit d'organiser des productions et des échanges en s'émancipant de la logique marchande dominante. Nous pensons aux SEL** (systèmes d'échanges locaux) se proposant d'échanger des heures de travail et par là même des biens et services sans avoir recours à la monnaie officielle. Nous pouvons également faire référence aux réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RERS**) qui organisent, dans la réciprocité, un transfert des savoirs en partant de l'idée, toute simple, que tout un chacun peut recevoir et donner de la connaissance. Enfin, dernière référence, les activités locales centrées sur les services relationnels permettant l'hybridation du marchand et du non marchand. Il s'agit notamment des crèches parentales**, des pôles d'économie solidaires* ou des AMAP** (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne).
- 3. Le secteur de l'insertion par l'économique. On rattache souvent à l'économie solidaire ce secteur qui vise à créer des activités aidées afin de rapprocher les chômeurs de longue durée du marché du travail. On peut citer des organisations comme les Jardins de cocagne** et les régies de quartier*. On voit, ici, se développer une autre façon de faire du social en France, de façon plus délocalisée (les collectivités territoriales acteurs principaux en lieu et place de l'État), en lien direct avec les citoyens et les publics en difficulté, en « co-construisant » l'offre et la demande de services dans un espace public* de proximité.

C'est cette multitude de pratiques plus ou moins spontanées, mêlant l'économique à l'éthique, le marchand au non marchand, mélangeant aussi les statuts tout en poursuivant une exigence démocratique que l'on se propose d'examiner en détail. En France, tout d'abord, comme nous le ferons, dans la première partie de cet ouvrage, mais aussi en Europe et dans le monde, comme nous le verrons dans la troisième et dernière partie. La deuxième partie étant consacrée à une présentation des caractéristiques théoriques de l'économie solidaire. Mais n'anticipons pas trop et revenons à l'objectif central de cette introduction générale: donner au lecteur un premier aperçu de l'économie solidaire.

L'économie solidaire : combien de divisions ?

On se rappelle la célèbre phrase de Staline, qui se moquait de l'influence de l'Église: « Le Vatican, combien de divisions? » Pourtant, aujourd'hui, personne ne soutiendrait que l'action de Jean-Paul II n'ait pas été un des éléments de la chute du Mur. Reste, néanmoins, que dans une société comme la nôtre qui identifie — bien à tort! — chiffre et vérité, ce qui n'est pas comptabilisé ne se voit pas. Mais comment repérer des initiatives citoyennes visant à créer du lien plutôt que du bien? Partir de la base, du

territoire, demanderait un travail hors de portée des chercheurs; partir du haut, des statistiques nationales, risque de passer à côté de ce qui, justement ne rentrant pas dans les cases classiques, fait la spécificité de l'économie solidaire. Comme souvent, en pareil cas, on a coupé la poire en deux. En région, les élus chargés de l'économie solidaire ont demandé à l'Institut national des études statistiques (INSEE*) de produire des chiffres non pas sur la seule économie solidaire, mais sur l'ensemble « économie sociale et solidaire » (cf. encadré n° 1), tandis que, sur le terrain, les initiatives de l'économie solidaire les plus solides (finances solidaires, commerce équitable) se sont regroupées par secteur et ont cherché à établir des statistiques. Dans le premier cas, on met en lumière un secteur important (environ 10 % du PIB* pour chaque région) en laissant croire à ceux qui lisent ces chiffres que les structures d'économie sociale sont forcément solidaires et que les structures d'économie solidaire prennent forcément un statut de l'économie sociale (association, mutuelle, coopérative) ce qui, sans être totalement faux, est très fortement réducteur. Dans le second, on se trouve face à des chiffres qu'il est difficile de vérifier et qui ne donnent qu'une image déformée d'une économie solidaire qui se déploie davantage sous la forme de micro-initiatives locales plurifonctionnelles que sous l'aspect d'organisations agissant dans un secteur clairement balisé au niveau national. Néanmoins, pour que le lecteur puisse se faire un ordre d'idée, nous avons regroupé ces deux types de chiffres dans l'encadré n° 2.

ENCADRÉ n° 2

Des chiffres qui témoignent de l'émergence d'une économie solidaire

1. Les chiffres INSEE

L'INSEE regroupe les structures de l'économie sociale (associations, coopératives, mutuelles, fondations) et une partie des initiatives solidaires, celles qui produisent des biens et services pour le marché. Ce regroupement, dans lequel les initiatives solidaires ne sont pas toutes représentées et pèsent d'un poids très faible, permet de donner des chiffres conséquents :

- Établissements employeurs

221 136 établissements employeurs, soit 9,6 des établissements employeurs privés et publics, pour une progression de 3,5 % par an (depuis 2008).

- Salariés et salaires distribués
- 2 372 812 salariés (+5 % depuis 2008) soit 10.5 % de l'emploi en France et 14 % de l'emploi privé.
- Plus de 60 milliards d'euros de salaires bruts distribués.

- Nombre de salariés

En 2015, le nombre de salariés dans les associations était de 1 849 717, de 309 062 dans les coopératives, de 133 960 dans les mutuelles, 77 562 dans les fondations. Soit un total de 2 370 301 salariés, représentant 10,5 % de l'emploi salarié en France.

- ESS: le secteur qui a le mieux résisté à la crise (2008-2013)

L'emploi s'est maintenu et a même augmenté sur la période 2008-2013 : + 0,8 % dans l'ESS, contre - 0,2 % dans le reste de l'économie.

- Un travail plus précaire mais mieux apprécié

Près de la moitié des salariés de l'ESS (48 %) sont en CDI à temps complet, contre plus de 68 % dans le reste de l'économie privée. Cependant, les salariés de l'ESS accordent une note de 6,3/10 concernant la qualité de vie au travail contre 6,1 pour l'ensemble des salariés en France.

2. Les chiffres des acteurs de l'économie solidaire

Commerce équitable

- Notoriété

97 % des personnes responsables des achats dans le ménage déclarent connaître le commerce équitable. Par ailleurs, la notoriété globale n'a cessé de croître ces dernières années : elle était de 32 % en 2002 et 66 % en 2005.

- Chiffre d'affaires

- Le marché mondial du CE totalise en 2016 prés de 6 milliards d'euros (contre 2,9 milliards d'euros en 2009). Toutefois, le CE ne représente que 0,01 % du commerce mondial.
- Le marché français du CE s'élève à 948 millions d'euros avec une croissance de 121 % entre 2013 et 2016.